



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Continuité dans l'accompagnement des enfants autistes

Question au Gouvernement n° 3937

Texte de la question

CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS AUTISTES

M. le président. La parole est à Mme Camille Galliard-Minier.

Mme Camille Galliard-Minier. Madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, à l'occasion de la journée nationale de sensibilisation à l'autisme qui a eu lieu le vendredi 2 avril 2021, le Président de la République a effectué une visite en Isère, en votre présence, sur le thème du repérage précoce des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement. Cela a été l'occasion de mettre en avant le travail formidable des soignants mais aussi de faire un point sur la stratégie nationale pour l'autisme adoptée en 2018.

Si, malgré la crise sanitaire, l'application de cette stratégie s'est heureusement poursuivie et commence à porter ses fruits, les familles d'enfants autistes sont inquiètes en ce moment où une nouvelle période de restriction débute. En effet, ces familles, comme celles d'enfants en situation de handicap psychique, ont été fortement éprouvées psychologiquement depuis le début de l'épidémie. Elles ont en particulier été très fragilisées par la fermeture des structures d'accueil de leurs enfants, qui a résulté de la décision de confinement prise au printemps. Elles ont notamment trouvé du réconfort grâce à des solutions de répit, par exemple l'accueil des enfants au cours des week-ends et des vacances scolaires au sein de centres dédiés, gérés par des associations comme Loisirs Pluriel dans ma circonscription, et par des bénévoles fortement impliqués sur l'ensemble de nos territoires. Qu'ils en soient publiquement remerciés.

Les parents s'interrogent aujourd'hui sur le maintien de ces solutions à la suite de l'instauration cette semaine, sur le territoire national, des mesures de freinage prises face à la progression de la covid-19. Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous préciser les mesures spécifiques prises par le Gouvernement permettant une continuité dans la prise en charge des enfants par les centres médico-sociaux, ainsi que des solutions de répit ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble de la représentation nationale et les mairies qui ont vraiment participé, par l'illumination des monuments, à la mobilisation de la nation autour de cette cause qui nous rassemble.

En effet, la journée du 2 avril a été consacrée à l'autisme. Le Président de la République a décidé de mettre en lumière un des axes majeurs de la stratégie nationale : le dépistage, l'intervention et le suivi précoces des enfants concernés. Nous avons rencontré des soignants au centre hospitalier de Saint-Égrève ; vous étiez présente, et nous avons pu échanger avec les familles : elles nous ont dit que c'est ainsi qu'il faut procéder, en faisant démarrer le suivi dès la petite enfance.

Le nombre d'enfants repérés est passé de 151 à 6 800 en un an. Les familles bénéficient d'un reste à charge zéro et d'une prise en charge des forfaits des psychomotriciens, des ergothérapeutes et des psychologues. Le Président de la République a même demandé d'aller au-delà de la période de deux ans prévue pour les forfaits, afin d'éviter les ruptures de parcours. Quelque 41 000 enfants porteurs d'autisme, au sein des troubles du neurodéveloppement, sont scolarisés dans l'école de la République.

Je tiens à rassurer les familles : le Président de la République a dit que tous les établissements médico-sociaux et les services demeureront ouverts afin que soit assurée cette indispensable continuité pédagogique et thérapeutique.

Si une famille restait néanmoins en difficulté, elle pourrait être accompagnée en composant le 0 800 360 360, ce numéro vert que nous développons pour qu'il y ait une seule porte d'entrée pour l'entourage ayant besoin de répit. Pendant les vacances scolaires, les associations gestionnaires se mobilisent pour que toutes les vacances adaptées puissent se réaliser.

Tout le Gouvernement est mobilisé et l'investissement est massif pour que ces enfants et leur famille ne subissent pas de conséquences psychologiques. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Données clés

Auteur : [Mme Camille Galliard-Minier](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3937

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 avril 2021](#)